



Savoirs Anglais

Accès rapide :

- [\[Quels sont les objectifs du dispositif ?](#)
- [\[Quels sont les bénéficiaires ?](#)
- [\[Quelles sont les modalités d'accès ?](#)
- [\[Comment trouver un organisme qui propose Savoirs Anglais ?](#)
- [\[Qui prend en charge la rémunération du stagiaire ?](#)
- [\[Qui prend en charge le coût pédagogique de la formation ?](#)
- [\[Qui contacter pour avoir plus d'informations ?](#)

Présentation

Quels sont les objectifs du dispositif ?

Chaque organisme de formation propose différents niveaux de formation qui peuvent être visés par les stagiaires selon leur objectif professionnel tels que « communiquer dans des situations simples de la vie professionnelle » ou bien encore « atteindre une autonomie suffisante dans des situations de la vie professionnelle ».

La durée de la formation est adaptée en fonction des besoins du stagiaire et se déroule à temps partiel.

Le passage de certifications adaptées aux objectifs professionnels poursuivis par chacun des stagiaires accueillis peut être proposé (TOEIC, Linguaskill, CLOE, Bright Language, ...).

Bénéficiaires

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Le dispositif **Savoirs Anglais** s'adresse aux résidents de la Région Normandie :

- **Sans emploi**
- **En recherche d'emploi** (inscrits ou non à Pôle-Emploi)
- **A temps partiel**
- **Salariés en insertion conformément au cadre d'intervention du dispositif formation des salariés en insertion**

Modalités d'accès

Quelles sont les modalités d'accès au dispositif ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orienté vers un organisme de formation prestataire,
- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif **Savoirs Anglais** : www.trouvermaformation.fr

Comment trouver un organisme qui propose Savoirs Anglais ?

Carte des actions Savoirs Anglais

Sur le site internet www.trouvermaformation.fr, retrouvez la liste des organismes proposant **Savoirs Anglais**.



Prise en charge

Rémunération du stagiaire

Cette action de formation n'est pas agréée à la rémunération Région. Cependant, les stagiaires qui ne bénéficient pas de droit ARE peuvent prétendre à l'aide à la mobilisation de 100 euros pour l'ensemble de la formation.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure néanmoins une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Contacts

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Le numéro gratuit Parcours-Métier

Des conseillers vous répondent au 0 800 05 00 00 sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie.

0 800 05 00 00

**Service & appel
gratuits**

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi		14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00

RECHERCHER UNE FORMATION